

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :

SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de chèques postaux : 11 c. 58
H Joindre 20 ct. en timbres poste H
à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare MARTIGNY Avenue des Acaclias

TÉLÉPHONES : Rédaction N° 31, Administration et Annonces N° 2.52

ANNONCES

10 mm. ligne
ou son espace

8 ct. Canton
10 ct. Suisse
10 ct. Etranger

RÉCLAMES

10 mm. ligne
2 colonnes/81 mm.

20 ct.
30 ct.
30 ct.

AVIS mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de chèques postaux 11 c. 508

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Choses du vignoble

Conférence J. Capus

La Fédération romande des vignerons et l'Association des ingénieurs agronomes de la Suisse romande avaient fait appel à M. J. Capus, sénateur, pour donner une conférence à Lausanne, sur la législation relative à la protection des vins. C'est devant un auditoire comprenant l'élite des vignerons romands et quelques personnalités des milieux intéressés que M. J. Capus fit, samedi 25 avril dernier, à l'Aula de l'Université, une conférence captivante.

M. Rochaix, conseiller national genevois, après avoir salué les invités, présenta à l'auditoire M. Capus, sénateur, ancien ministre, homme de loi, ancien professeur d'agriculture, très connu par ses travaux scientifiques.

M. Capus donna tout d'abord un aperçu sur le développement de la législation vinicole en France, depuis 1905 à aujourd'hui. Il traita particulièrement de la protection des vins fins.

Au départ, c'est l'affichage des récoltes par les viticulteurs qui conduit à l'octroi d'acquits. Les lois sur les appellations d'origine sont au début cahotiques, parce qu'incomplètes. Pour être efficaces, ces lois doivent tenir compte des facteurs de la qualité des vins qui sont : le cépage, les sols, le climat et les conditions de l'année.

La délimitation des crus, quand elle est purement administrative, sans s'occuper des facteurs de la qualité, conduit à fin contraire, en favorisant l'augmentation de la protection des crus classés.

Les expériences fâcheuses faites en France avec les appellations d'origine conduisirent à la création d'un type nouveau d'appellations, dites « appellations contrôlées ». Cette loi fut promulguée l'année dernière par décret-loi, appuyée par les organisations professionnelles.

Le vin doit correspondre, pour ces appellations contrôlées, aux conditions suivantes : provenir de cépages traditionnels (fins), être produit sur des sols nobles et dans des conditions de culture normale, contenir un degré d'alcool minimum, ne pas dépasser un rendement maximum à l'ha.

C'est la profession organisée qui décerne ces appellations contrôlées et les conditions de qualité des vins, soit un comité national nommé par le ministre, mais dans lequel les viticulteurs ont la majorité.

M. Capus décrit encore le système des appellations d'origine au Portugal, en Italie, en Hongrie, et en Espagne, et termina sa conférence par des considérations générales. La production de qualité doit corriger la surproduction. Les lois sur les appellations d'origine exigent de la discipline et de la probité.

Une discussion, à laquelle prirent part MM. Porchet, conseiller d'Etat, Rochaix et Wuilloud, fit ressortir à la fois la complexité du problème, les résultats acquis et l'impérieuse nécessité de créer et de développer la législation sur les appellations d'origine.

M. A. Paschoud, conseiller national, remercia et félicita M. Capus pour sa conférence très suggestive. La viticulture suisse, malgré qu'elle couvre seulement le tiers de la consommation, souffre de maux analogues à la viticulture française. Les intérêts des deux pays ne sont pas opposés et en luttant pour la protection des vins de qualité, on fait œuvre utile, parce qu'on conserve un des patrimoines les plus précieux du pays. L'esprit élevé et pénétrant dans lequel le conférencier traita son sujet fera naître dans les milieux viticoles romands des idées fécondes en faveur de la protection nécessaire, plus étendue et mieux comprise des vins de nos vignobles en terrasses.

Noté parmi les personnalités présentes MM. Desfayes, juge cantonal, et Dr Wuilloud.

Les radicaux qui tiennent à leur organe peuvent lui prêter un précieux concours en favorisant de leur commandes les maisons qui insèrent leur publicité dans le « Confédéré ».

SUR UN ARTICLE DU « FRONT »

Fausse méthodes

Dans un article du « Front », le très suffisant Werner Meyer, le journaliste défaitiste bien connu, prétend que l'on a poursuivi en Suisse pendant cinquante ans une « politique ouvrière » dont le résultat est que notre pays compte actuellement 120.000 chômeurs — pendant dix-huit ans une « politique paysanne », d'où il résulte qu'un paysan sur cinq est acculé à la faillite, et enfin pendant trente ans une « politique artisanale » qui a conduit l'artisanat à se trouver à la veille de la ruine !

L'auteur de ce si sombre tableau conclut naturellement que notre Etat est mûr pour la liquidation générale ! A son avis, seul un Etat nouveau, se substituant à l'ancien, — et il faut naturellement que ce soit un Etat national-socialiste — serait capable de créer une politique rédemptrice nouvelle. C'est là, on le voit, un exemple entre beaucoup des excitations et des provocations auxquelles se livrent, trop fréquemment malheureusement, certains « journalistes » que nous connaissons tous. Ceux-ci se font les artisans d'une continuelle excitation, parmi certaines classes de la société auxquelles s'adresse leur organe, campagne de haine dont le résultat ne peut, à la longue, que nuire profondément à notre pays, à son peuple et à ses institutions.

Ces excitateurs doivent savoir pourtant — et il est certain qu'ils ne l'ignorent point, malgré leur dénigrement systématique — que précisément notre pays a su mieux que les autres élever la classe ouvrière à un état jamais atteint précédemment, cela grâce à une politique sociale exemplaire. Tout Suisse qui se rend à l'étranger doit convenir que le « standard de vie » de nos ouvriers est infiniment supérieur à celui des ouvriers dans les autres pays. Notre pays et nos villes ne connaissent pas de régions ni de quartiers de la misère ; il ne compte pas, dans les asiles de nuit qu'il entretient, des milliers de misérables sans abri. Il y a longtemps que la Suisse a aboli le travail des enfants, et elle a élaboré, en 1877 déjà, une excellente loi, très impartiale, sur le travail dans les fabriques. L'ouvrier suisse est assez intelligent et suffisamment instruit pour ne pas croire — ainsi que le prétend Werner Meyer — qu'une politique syndicale de cinquante années ne lui a procuré aucun avantage. Sa propre expérience lui a enseigné que c'était heureusement tout le contraire.

Quant aux paysans, ne doivent-ils pas à leur Secrétariat des paysans suisses et à leurs organisations agricoles le fait que l'Etat n'a secouru aucune classe professionnelle autant que la leur ? Notre politique douanière n'est-elle pas fondée, depuis nombre d'années déjà, sur la nécessité de protéger notre économie, notre agriculture en premier lieu ? Et la Confédération, ainsi que de nombreux cantons, n'a-t-elle pas encouragé, par l'octroi de sommes énormes, la préparation professionnelle agricole en créant des établissements modèles ? Et ne constate-t-on pas, précisément dans les pays à régime dictatorial, que l'Etat du paysan est beaucoup plus précaire partout ailleurs qu'en Suisse ?

Les arts et métiers, enfin — à côté de tout ce que notre parti radical-démocratique fait pour eux — peuvent aussi, grâce au travail de leurs associations, reconnaître qu'une énergie politique favorable aux classes moyennes combat aujourd'hui plus que jamais les effets du laisser-aller redoutable et du défaut d'organisation dont a souffert trop longtemps l'artisanat. D'importants groupements politiques ont pris la défense de celui-ci, et de nombreuses écoles professionnelles ont pris naissance au cours des 50 dernières années, sous l'impulsion notamment du parti radical-démocratique. De très réels progrès ont été constatés dans ce domaine.

Non, décidément, le « Front » n'a pas osé proclamer la vérité, aussi doit-il se résoudre à voiler celle-ci pour préparer l'ère qu'il voudrait instaurer en Suisse... mais dont bien peu, heureusement, se soucient. P. R.-D.

La remilitarisation des détroits

L'offensive contre les traités, dont le coup de force allemand du 7 mars a donné le signal, se poursuit méthodiquement dans tous les pays qui, pendant la grande guerre, avaient été les alliés du Reich. L'Autriche a réintroduit le service civil ou militaire obligatoire, sans suivre la procédure préconisée par l'article 19 du pacte de la Société des nations. En Hongrie, les campagnes de presse révisionnistes ont repris de plus belle, invoquant comme principal argument qu'il serait incompatible avec l'égalité des droits et avec l'équité, de refuser à Budapest ce que l'on accordait de gré ou de force à Berlin et à Vienne. La Bulgarie a laissé entendre que, de son côté, il ne lui serait pas possible de tolérer longtemps encore la situation militaire et maritime qui lui était faite par les traités. Mais, pour le moment du moins, le gouvernement de Sofia ne semble pas vouloir user de la méthode du fait accompli et déclare s'en remettre aux sentiments de justice de la Société des nations. La Turquie, elle, vient de faire un pas de plus et, sans quitter le domaine de la légalité internationale, elle a remis aux Etats signataires du Traité de Lausanne une note demandant que des négociations soient entamées en vue de modifier le statut actuel des Détroits, c'est-à-dire d'obtenir le droit de fortifier les zones démilitarisées des Dardanelles, de la mer de Marmara et du Bosphore et de les occuper militairement. Ainsi se trouve posée à nouveau la question des Détroits qui a été l'une des plus épineuses de la politique internationale depuis plus de 150 ans.

La Turquie avait toujours considéré la situation créée par la convention des Détroits comme une charge très lourde à supporter, voire même comme une servitude incompatible avec les besoins de sa défense militaire. A plusieurs reprises, le gouvernement d'Ankara s'était donc efforcé de faire réviser la convention sur ce point. Mais c'est seulement à la suite des violations répétées des traités par l'Allemagne et du geste autrichien, à la suite aussi des hésitations et de la carence partielle de la Société des nations en présence du conflit italo-éthiopien et de la rupture du pacte de Locarno, que la Turquie s'est décidée à faire une démarche officielle et pressante en vue de la remilitarisation à bref délai des détroits.

La note turque commence par établir une comparaison entre la situation internationale de 1923 et celle d'aujourd'hui. « Or, affirme la note, les crises politiques ont démontré clairement que le mécanisme actuel de la garantie collective se déclenche avec trop de lenteur, et qu'une décision tardive est de nature à faire perdre, dans la plupart des cas, le bénéfice d'une action internationale. La position des garants de la sécurité des détroits vis-à-vis de la Société des nations, et les circonstances particulières rendant pour le moins douteuse la collaboration militaire et effective de ces garants devant l'objectif qui leur est assigné, sont des éléments qui ont bouleversé l'économie générale de la convention de 1923. »

Ce qui ressort tout d'abord de cette note, c'est que la Turquie non seulement ne veut pas être assimilée aux Etats qui ont contrevenu à leur signature, mais qu'elle tire argument des lenteurs et des faiblesses des mesures prises à leur rencontre pour réclamer à son tour la révision sur un point spécial du traité de Lausanne et pour demander l'autorisation de remilitariser les détroits.

Les chancelleries européennes qui commençaient à s'habituer à être traitées avec plus de désinvolture et à se voir opposer constamment la politique du fait accompli, firent à la démarche turque bon accueil. Bien que des informations de sources diverses persistent à déclarer, malgré les dénégations du gouvernement d'Ankara, que l'occupation militaire des zones riveraines est d'ores et déjà achevée, on a pris grand soin de souligner un peu partout le ton courtois ou du moins correct de la requête et son souci de se conformer à la procédure internationale. L'U.R.S.S., qui est l'Etat le plus directement intéressé à la question et qui entretient des relations très étroites et cordiales avec la Turquie, a accueilli avec faveur la démarche d'Ankara qui n'avait peut-être pas été entreprise sans que Moscou ait été préalablement informé. L'attitude russe s'explique d'ailleurs aisément si l'on songe que la remilitarisation des Dardanelles ne peut, en l'état actuel des choses, que renforcer la

sécurité de la Russie elle-même. Avec quelques divergences de forme, les Etats de l'Entente balkanique prirent une position également favorable.

En Angleterre et en France, la correction formelle de l'attitude turque a fait bonne impression. Le gouvernement de Londres ne se montre pas hostile à une modification du statut des détroits. Mais la question de la légitimité actuelle de la demande est soulevée. D'autre part, l'opinion anglaise, tout comme l'opinion française, n'envisage pas sans quelque inquiétude le développement d'un courant révisionniste de plus en plus ample et qui trouverait un nouvel aliment dans l'approbation pure et simple de la demande des Turcs. Il est donc probable que, tout en obtenant satisfaction sur le fond, le gouvernement d'Ankara se verra contraint à souscrire à certaines conditions propres à garantir de manière efficace le libre passage indispensable entre la Méditerranée et la Mer Noire. (i. e.)

Si cette histoire vous ennue...

Notre correspondant de Sion nous écrit :

Le Conseil d'Etat a donc mis au concours le poste de secrétaire de la gendarmerie. Il s'agissait de dénicher un candidat qui réunît plusieurs qualités : Tout d'abord, il fallait qu'il connût le français et l'allemand pour seconder le commandant dans sa tâche. Ensuite, il importait qu'il eût une formation juridique afin de se prononcer sur les cas douteux sans risquer un impair. Enfin il devait être officier puisque le corps de la gendarmerie est soumis à un règlement militaire.

En ce temps de chômage où tant d'intellectuels sont à l'affût d'une position, il semblait que le Gouvernement n'aurait pas de peine à trouver un collaborateur qualifié pour assumer les fonctions nouvelles.

Hélas ! l'histoire est un perpétuel recommencement et la nomination de cet employé n'est qu'une occasion de plus, pour les deux clans du Conseil d'Etat, de se chercher chicane.

Ainsi, à propos de tout et de rien, des différends surgissent.

Qu'un clan propose un candidat, et l'autre aussitôt le tient pour suspect et veut l'évincer.

Dernièrement, on crut que M. Max Burcher allait enfin l'emporter car il semblait tout désigné pour devenir secrétaire de la gendarmerie : officier, il était également juriste et comme il parlait le français et l'allemand, on ne devait avoir aucune objection à faire à sa nomination.

M. le conseiller d'Etat Pitteloud, qui était le principal intéressé, puisqu'il s'agissait de son département, ne voyait aucun inconvénient à soutenir ce jeune homme.

Il fut combattu naturellement par M. Troillet, puis par M. Lorétan qui voudraient élaborer un nouveau cahier de charges et désigner un candidat qui n'ait pas besoin d'avoir une formation juridique.

Avec ce système on finirait par nommer deux ou trois employés au lieu d'un, au Département de justice et police.

Quant à M. Max Burcher qui, paraît-il, donne dans le mouvement « jeune-conservateur » du Haut-Valais, il attend les événements avec philosophie... A. M.

L'épilogue d'un mariage nudiste

Un mariage de nudistes qui causa une certaine sensation lorsqu'il fut célébré, il y a deux ans et demi, vient de se conclure par une demande en divorce présentée devant la cour de Los Angeles par Mrs Susie Goodman, contre son mari pour abandon du domicile conjugal. Le couple avait été marié dans une colonie nudiste, à Elsinore, en Californie, en novembre 1933. Le fiancé, la fiancée, le ministre officiant et les invités avaient tous assisté complètement nus à la cérémonie. L'avocat de Mrs Goodman a été amené à déclarer que sa cliente et son mari avaient abandonné le nudisme quelques mois après leur mariage.

Voilà un exemple dont ne manqueront pas de faire état les adversaires du nudisme.

10 MAI 1936

Grandes manifestations à MARTIGNY
A L'OCCASION DU

75^{me} Anniversaire du „Confédéré“

Valais Scandaleux procédés

Nous avons reçu de divers côtés des plaintes fondées contre la manière dont on a recruté, l'automne et l'hiver derniers, les ouvriers embauchés pour les travaux de réparation des dégâts causés par les inondations du Rhône.

Dans telle commune il a fallu toute l'énergie d'un conseiller radical, plusieurs démarches à Sion, un transport sur place, pour obtenir qu'un seul ouvrier appartenant à la minorité puisse travailler.

Dans d'autres communes encore on a fait preuve de la partialité la plus révoltante.

Pour être admis sur un chantier, il fallait que le candidat au travail se présente avec un « billet du président ».

Non seulement ce président a refusé de donner des billets aux citoyens radicaux, mais il a fait renvoyer des chantiers de l'Etat ceux qui avaient réussi à y entrer.

Ce qu'il y a de plus révoltant, et ne craignons pas de le dire, de plus ignoble dans ces procédés, c'est que des pères de famille ayant 7 et 8 enfants, des victimes de l'inondation, devaient se croiser les bras en voyant leur famille réduite à la misère, alors que d'autres, en bien meilleure situation, obtenaient une place parce qu'ils avaient le grand honneur d'appartenir au parti majoritaire.

Et dire que nous vivons dans un pays de liberté! Ce mode de faire, nous en avons aujourd'hui la preuve, n'était pas ignoré du Département des travaux publics; mais ce dernier n'est intervenu que lorsqu'il y a été contraint et forcé. Partout ailleurs il a fermé les yeux.

Ces procédés ne doivent pas se reproduire.

Le canton va faire de grands travaux destinés à occuper les chômeurs et tous ceux qui ont besoin de gagner leur pain. Nous ne voulons pas que le système employé jusqu'ici, réservant aux membres d'un seul parti politique le droit de travailler et l'avantage de toucher un salaire auquel tous les contribuables participent, soit appliqué.

Et c'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat, au Grand Conseil d'intervenir et d'examiner comment il est possible de faire cesser cette injustice criminelle.

A notre point de vue, il devrait être nommé par le Grand Conseil — le Conseil d'Etat étant inexistant — une commission spéciale au sein de laquelle les divers groupes politiques seraient représentés, et qui aurait pour tâche de contrôler la manière dont les ouvriers sont embauchés, comment ils sont traités, de façon à faire régner la justice et l'équité. Mr.

Impôt fédéral de crise. — Le Département cantonal des finances vient de répondre à la Chambre valaisanne de commerce, qui était intervenue auprès de lui en vue d'obtenir la prorogation du délai utile pour le retour des déclarations afférentes à la seconde période de la contribution fédérale de crise.

Il a fait droit à cette requête et fixé uniformément au 15 mai prochain le délai de retour des formulaires.

On sait que jusqu'à ce jour les démarches tendant à faire abroger les dispositions de l'arrêté du 18 janvier qui introduisent le certificat de salaire obligatoire n'ont pas encore abouti. Les Chambres de commerce romandes, qui se réunissent le 29 crt à Fribourg, poursuivent cependant leurs efforts dans ce sens. Il convient de relever toutefois que le Conseil fédéral leur a donné déjà satisfaction partielle en renonçant à donner un effet rétroactif à ces déclarations. En ce qui concerne l'amnistie demandée pour les impôts cantonaux et communaux, aucune décision définitive n'est encore intervenue, mais elle sera prise à brève échéance.

Au gouvernement. — M. Cyrille Pitteloud, chef du Département de justice et police, a été nommé président du gouvernement valaisan pour la période d'une année.

M. Maurice Troillet est vice-président.

Le tunnel à travers le Simplon. — (Inf. part.) Le projet d'un tunnel routier au Simplon est en voie de réalisation, comme le Confédéré l'a montré dernièrement, dans un article intéressant. Les fonds pour cette entreprise sont, en effet, trouvés.

Vendredi dernier, le comité d'initiative que préside M. Escher-Quennoz, était à Novarre, où il eut un important entretien au Palais du préfet, avec les autorités italiennes.

Il y avait là, M. le préfet Letta, M. le Dr Ghisoli, podestat de Domodossola, et M. Bossi, directeur d'un important office italien du tourisme. Tous ces magistrats témoignèrent du plus vif intérêt aux plans qui leur furent soumis.

M. le conseiller d'Etat Escher exposa le point de vue favorable du gouvernement valaisan et il montra les avantages que cette œuvre aurait pour les relations économiques et touristiques de la Suisse et de l'Italie.

Le projet complet fut remis à M. le préfet Letta qui partit samedi pour Rome afin de l'examiner en compagnie de M. Benni, ministre des communications.

Les provinces du nord de l'Italie sont acquises au projet d'une autostrade à travers le Simplon, et si aucun obstacle ne survient on pense qu'une grande conférence réunira les 9 et 10 mai prochains à Rome les promoteurs du projet et les délégués du gouvernement italien.

Un chalet incendié. — Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie a complètement détruit un chalet, momentanément abandonné, situé à Crans sur Sierre, et appartenant aux frères Bagnoud. La police enquête, afin d'établir s'il s'agit de nouveau d'un acte criminel.

75^{me} anniversaire du Confédéré

Pour répondre à diverses démarches, le Comité d'organisation a prévu pour le samedi 9 mai, à la cantine, une fête populaire avec le concours des sociétés locales.

La municipalité in corpore y sera invitée.

Une part du bénéfice sera versée à l'œuvre de la Goutte de lait.

M. le conseiller fédéral Obrecht à Martigny

Le chef du Département de l'Economie publique sera à Martigny les samedi 9 et dimanche 10 mai. Il prendra la parole à la cantine le dimanche.

Les autres orateurs seront : MM. Béguin, ancien président du Conseil des Etats, président du parti radical suisse, et C. Crittin, conseiller national, président du parti libéral-radical valaisan.

Pavoisez, décorez!

Les manifestations organisées à Martigny les 9 et 10 mai attireront la foule.

Des délégations sont annoncées de Genève, Vaud, Fribourg, Berne, Neuchâtel, etc.

Pour rendre notre ville riante et accueillante, le Comité d'organisation invite la population à pavoiser et à décorer.

Des vendeuses pour la tombola

On demande 15 vendeuses rémunérées pour les billets de tombola. Se présenter chez M. Addy, négociant, avenue de la Gare, Martigny-Ville.

Les lots

Prière à nos amis de bien vouloir préparer leurs lots. La cueillette a commencé.

FACILITES DE TRANSPORT

Les CFF nous ont accordé les facilités suivantes pour le Bas-Valais. Billet spécial valable seulement dans les trains mentionnés ci-dessous :

Aller	Horaire	Retour
7 h. 30	Bouveret	21 h. 38
7 h. 42	Vouvry	21 h. 27
8 h. 04	Monthey	21 h. 13
8 h. 26	St-Maurice	21 h. 00
8 h. 34	Evionnaz	20 h. 34
8 h. 39	Vernayaz	20 h. 29
8 h. 44	Martigny	20 h. 23

Prix du billet spécial : Bouveret 2 fr. 70 ; Vouvry 2 fr. 25 ; Monthey 1 fr. 55 ; St-Maurice 1 fr. 05 ; Evionnaz 0 fr. 65 ; Vernayaz 0 fr. 35.

Le Martigny-Orsières organise un train spécial arrivant en gare à 8 h. 52 (il ne touche par les stations de Martigny-Croix, Bourg et Ville). Billet simple course valable pour le retour.

Le Martigny-Châtellard organise un train spécial partant de Martigny à 20 h. (billets du dimanche).

Les examens d'avocats.

(Inf. part.) Des examens d'avocats se sont déroulés à Sion, durant toute la semaine, dans la grande salle du Tribunal cantonal. On a interrogé trois candidats du Haut-Valais : MM. Imsand, Zimmermann et Williner qui ont tous obtenu leur diplôme.

Défense nationale.

(Corr.) Le Conseil fédéral vient donc de proposer aux Chambres de voter une dépense de 235 millions pour compléter l'organisation de la défense nationale.

Ce montant doit être recueilli au moyen d'un emprunt, au taux réduit de 2 1/2 %, étant donné son but et l'on compte sur l'esprit de patriotisme de la nation pour y souscrire.

Théoriquement, l'idée est bonne et l'on pourrait espérer voir couvrir cet emprunt malgré son taux relativement très bas. Pratiquement, en sera-t-il ainsi ? Si l'on tient compte qu'en Valais par exemple, certaines communes prélèvent un impôt de 6 à 7 pour mille et même plus, l'Etat 2 à 2 1/2 pour mille et même davantage, qu'à cela l'on ajoute l'impôt de crise, le droit sur les coupons et que sais-je encore, il n'y aura vraiment que ceux qui peuvent disposer de leur argent sans compter qui pourront souscrire.

Aussi, pour escompter une réussite dans cette souscription, que l'on voudrait populaire, ne devrait-on pas envisager l'exonération de tout impôt sur celle-ci ?

Peut-être on objectera que la Confédération n'est pas en droit de prendre une telle mesure, pour ce qui concerne les impôts cantonaux et communaux. Il resterait alors une solution. C'est que chaque canton et chaque commune, pour ce qui les concerne respectivement, prennent cette décision d'exonération, faisant ainsi preuve de patriotisme et de solidarité.

Congrès du parti radical suisse

Fribourg, les 23-24 mai 1936

Ce congrès a lieu cette année en terre romande et il importe, vu l'importance des discussions, que notre parti cantonal soit fortement représenté.

Les citoyens libéraux-radicaux qui sont désireux de s'y rendre sont priés de s'inscrire auprès du Secrétaire à Martigny (tél. 61.303) en indiquant s'ils désirent qu'une chambre leur soit retenue pour samedi soir.

Nendaz. — Affaires bourgeoises. — Nous référant à l'article paru dans le No 57 du Confédéré du 15 mai 1935, nous invitons le Conseil communal, lors de la prochaine assemblée primaire, de faire connaître la réponse de M. le juge au rapport de l'enquête que le Conseil a été prié de faire ; la loi d'assistance grève lourdement notre budget communal ; il importe que la liste des non-bourgeois soit mise à jour. Est-on sûr que la commune n'assiste pas des personnes originaires d'autres communes ; si l'on n'y met pas ordre, ce nombre ira certainement en augmentant.

Des bourgeois.

Fully. — Le match des reines. — S'il est une manifestation qui ne mérite pas l'oubli, c'est bien le match des reines de Fully. Il peut compter parmi les plus belles joutes de notre noble et belliqueuse race d'Hérens. Dans toutes les catégories, il y eut des passes magnifiques et jamais encore l'on n'avait pu admirer dans la première catégorie d'aussi beaux combats ; toutes voulaient gagner et ce n'est pas sans péril que la reine a remporté son titre.

Nous sommes certain que les spectateurs ont quitté le terrain sans regretter leurs vingt sous d'entrée et avec le meilleur des souvenirs. Ils avaient passé, ce que nous leur avions promis, une intéressante et agréable journée au pays du soleil.

Il serait bien ingrat de ne pas féliciter et remercier le manager M. Louis Besse, pour sa belle manière de conduire les luttes, ce qui contribua pour beaucoup à la réussite de ce match.

X.

Nous publions ci-après les résultats :

1re catégorie : 1. Granges Julien, Fully, Lionne ; 2. Bruchez Joseph, Fully, Lion ; 3. Luisier Jules, Fully, Bergère.

2me cat. : 1. Granges Jules, Fully, Flora ; 2. Besse Louis, Leytron, Venise ; 3. Chappot Isaac, Martigny-Ville, Dragon ; 4. Roduit Joseph-Emile, Fully, Réveil.

3me cat. : 1. Bender Joseph, Fully, Madrid ; 2. Boven Joseph, Chamoson, Chataigne ; 3. ex aequo Darioli Joseph, Charrat, Venise, et Lonfat Louis veuve, Charrat, Colette.

Génisses de 4 ans : 1. Granges Julien, Fully, Parise ; 2. Comby Henriette, Saxon, Couronne ; 3. Bruchez Joseph, Fully, Margotte.

Génisses de 3 ans : 1. Luisier Jules, Fully, Dragon ; 2. Luisier Jules, Fully, Lion ; 3. Roh Maurice hoirie, Leytron, Dragon, ex-aequo avec Oreiller Joseph, Fully, Violette.

P. S. — Nous apprenons que les heureux gagnants de la tombola sont M. le vétérinaire Cappi, à Sion, pour la génisse, et M. H. Fellay, Bagnes, pour le 2me lot.

On nous écrit encore à ce sujet :

Dans l'ambiance d'une belle nature printanière, par une journée ensoleillée et sur un terrain propice pour les luttes passionnées de nos reines d'alpages, se déroula le match de dimanche, sans précédent au dire de certains connaisseurs avisés de ce genre de sport, pour la beauté, l'acharnement et la longueur des combats.

Depuis les génisses de 3 ans jusqu'aux grandes reines de la 1re catégorie, ces vaillantes lutteuses de la race d'Hérens montrèrent aux quelque 2500 spectateurs, une véritable passion de combattre et la volonté de vaincre. La passe finale entre la Lion de M. Jos. Bruchez et la Bergère de M. Jules Luisier, classées en définitive 2me et 3me de la 1re catégorie, fut vraiment le clou de la fête. Ces deux belles reines ont bien gagné leur couronne de laurier ; la Lion, par sa grande ténacité, et la Bergère par une vraie performance dans la façon de combattre, soutinrent une lutte acharnée de 20 minutes, entourées de la foule passionnée des spectateurs qui franchirent les barrières pour mieux suivre les faits et gestes des championnes.

Ajoutons que le cortège dans les rues de Fully, conduit par le célèbre manager M. Louis Besse, fut un régal pour les yeux et les oreilles : belles vaches, belles sonnailles.

Le jury était composé de MM. René Cappi, vétérinaire, Sion, Félix Reymondeulaz, Chamoson, Ulysse Giroud, Martigny-Bourg, Joseph Bender, conseiller, Fully, et Jules Bender, négt, Fully.

Jean des reines.

Quatre établissements pillés à Arolla

(Inf. part.) Les journaux ont annoncé que des malandrins avaient pénétré, par effraction, dans 4 établissements d'Arolla et qu'ils y avaient dérobé une certaine quantité d'objets. Il s'agit, en réalité, d'un véritable pillage, ainsi que les faits en témoignent. Après avoir effectué divers achats dans des magasins des Haudères où la police a pu repérer leur passage, six contrebandiers sont partis pour Arolla où ils sont probablement arrivés le 14 avril. La station étant plus ou moins abandonnée, à cette époque, et les hôtels fermés, ils ont préparé calmement les plus audacieux cambriolages. Au moyen d'un piolet d'abord, puis de pics et de pioches ensuite, ils ont fait sauter la fenêtre des W.C. du « Kurhaus », la porte de l'Hôtel de la Poste, une fenêtre du bazar appartenant à l'hoirie Follonnier et enfin une petite porte de l'Hôtel du Mont Collon. Une fois dans ces divers établissements, ils ont fracturé les portes intérieures et visi-

té les immeubles des caves aux greniers. Payant d'audace, ils voyagèrent de l'un à l'autre et vidèrent à l'Hôtel de la Poste des bouteilles qu'ils avaient prises au « Kurhaus ». A l'hôtel du Mont Collon, ils curent leurs victuailles et le plus naturellement du monde ils y firent de pantagruéliques repas. Ils dormirent aussi dans les chambres.

Leur séjour se prolongeant, ils eurent tous les loisirs de voler tout ce qui leur tombait sous la main : argenterie, paquets de tabac et de café, et en plusieurs voyages ils emportèrent leur butin du côté de l'Italie en laissant les lieux — spécialement le bazar — dans un état de désordre indescriptible. On ne peut pas encore évaluer le montant de leurs vols, mais on croit qu'il atteint une dizaine de mille francs.

Toute cette affaire fut découverte seulement samedi : le soir de ce jour, vers les 22 h., 15 touristes genevois qui faisaient du ski dans la région demandèrent à passer la nuit à l'Hôtel de la Poste et c'est ainsi que M. Follonnier découvrit le pot aux roses. On alerta tout de suite la police de sûreté et deux agents montèrent à Arolla pour commencer les recherches. De son côté le tribunal d'Hérens-Conthey fit une enquête sur place.

Les malfaiteurs sont connus : il s'agit d'individus qui se livraient à la contrebande depuis une vingtaine d'années et qui sans doute ont dû se réfugier en Italie, en passant par le col du Collon.

La gendarmerie valaisanne est entrée en rapport avec celle du pays voisin et il apparaît dès maintenant comme certain que ces efforts conjugués permettront d'arrêter les coupables.

Un cycliste grièvement blessé.

(Inf. part. M. Joseph Buttey de Sembrancher vient d'être victime d'un accident près du Brocard, à un endroit où la route fait un coude ; il était sorti de son village à bicyclette et il se proposait de gagner Martigny quand il fut pris d'un étourdissement et vint se jeter sur la gauche de la chaussée contre un petit mur. Comme il circulait à une certaine vitesse, le choc fut très violent et le malheureux fut précipité sur le sol pendant que sa machine était entièrement endommagée.

On le releva sans connaissance et on le conduisit à l'Hôpital du district de Martigny.

M. Joseph Buttey est grièvement blessé au visage et, bien qu'il ne soit pas en danger, son état nécessitera un mois d'incapacité de travail.

Viège.

L'opérette « Das Dreimäderlhaus » exécutée dimanche pour la deuxième fois à Viège par le Chœur d'Hommes, avec le concours de l'Orchestre de cette localité, a remporté un brillant succès. Elle sera jouée à nouveau mercredi soir et la Cie du Viège-Zermatt met en circulation à cette occasion un train spécial Brigue-Viège et retour.

Leytron. — Mort de la doyenne. — Mardi 28 avril s'est éteinte paisiblement, dans sa 89me année, Mme Marie Philippoz. Cette brave femme était la mère de nos amis Alfred, Martin et Nazare Philippoz, auxquels nous présentons nos condoléances sincères.

Monthey

Décès de Mme Gallay

Un nombreux cortège accompagnait dimanche à sa dernière demeure Mme Clémence Gallay, épouse de M. Camille Gallay et mère de nos amis politiques Ernest, René, Marius et Edouard, ce dernier agent de police. La défunte était une personne de bien qui ne comptait que des amis.

Nos condoléances à la famille affligée.

Les fêtes d'anniversaire de l'Orphéon

Comme l'annoncent les communiqués parus et les affiches apposées un peu partout, notre vaillante chorale fondée en 1911 s'apprête à fêter dignement dimanche le 25me anniversaire de sa fondation.

Une belle fête est en préparation d'autant plus que plusieurs sociétés de chant des environs et notamment de la rive vaudoise du Rhône ont accepté de rendre ce jour-là une visite de courtoisie et d'amitié à la jubilaire.

Défense aérienne passive

M. Dufour, ingénieur à Lausanne, membre de la commission fédérale de défense aérienne passive, a procédé lundi 27 crt au contrôle des dispositions prises par la commune de Monthey dans ce domaine. Il s'est déclaré satisfait de ce qu'il a constaté.

Théoriquement tout est prêt à Monthey pour que puisse fonctionner le service que nous imposent malheureusement les circonstances actuelles et les conditions de la guerre moderne. Pratiquement on n'attend plus que soit résolue la question de l'assurance des hommes astreints au nouveau service, opération qui dépend de l'autorité cantonale. M. le commandant de gendarmerie Gollut était présent à l'inspection.

Conseil général

Dans sa séance tenue le lundi 27 avril à l'Hôtel de Ville de Monthey, sous la présidence de M. Armand Contat et après avoir entendu des explications détaillées de M. Maurice Delacoste, président de la commune, le Conseil général de Monthey a pris les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents :

1) Il a autorisé le Conseil communal à garantir conjointement et solidairement avec les 6 communes de la plaine du district un emprunt hypothécaire de 65.000 fr. en faveur de l'Hôpital-Infirmerie du district.

2) Il a ratifié la vente consentie en faveur de Mme Aristide Rouiller d'une source et d'une parcelle de terrain aux Bas Epenis avec les servitudes rattachées à ces objets.

3) Il a autorisé le Conseil communal de Monthey à vendre à la maison de santé de Malévoz le dévaloir actuellement désaffecté reliant le chemin des carrières à la route de Malévoz, soit une surface totale de 130 mètres carrés en échange d'une petite parcelle d'environ 22 mètres carrés déjà utilisée d'ailleurs et nécessaire à l'élargissement du chemin des carrières, moyennant paiement d'une soulte par l'établissement cantonal.

4) Il a ratifié le statut du personnel de la commune et adopté par le Conseil communal.

5) Il a décidé d'accorder au Conseil communal l'autorisation d'apporter, lorsque les circonstances le commandent, certaines modifications aux règlements et aux tarifs pour la fourniture de l'eau et de l'énergie électrique. La séance était bien fréquentée et on a pu se rendre compte une fois de plus du rôle important que peut jouer le Conseil général lorsqu'il s'inspire étroitement, comme le nôtre, de l'intérêt général et du bien de la collectivité.



Maux de tête
Maux de dents!
partiront en
prenant une

**POUDRE
KAFA**

DANS TOUTES PHARMACIES. La boîte de 10:1,50

Martigny

Gym d'hommes

Ce soir, course d'entraînement. Sommet des vignes par le pont de Rossetan. Départ 20 h. précises.

Club alpin

La course officielle du mois d'avril aura lieu à Ovronnaz dimanche 3 mai. Départ au train de 6 h. 54. Dîner du produit des sacs.

Réunion jeudi soir à 20 h. 30, au stamm.

Harmonie municipale

Ce soir, mercredi, répétition des cuivres et batterie.

La Région

Aigle. — Nécrologie.

Dimanche est décédé à Aigle, après une longue maladie, M. Albert Genillard, notaire, âgé de 61 ans. M. Genillard fut conseiller communal; il était membre du conseil d'administration et du comité de direction de l'Aigle-Ollon-Monthey, vice-président du conseil d'administration de la Société des hôtels de Villars.

Confédération

EPILOGUE D'UN CRIME

Condamnation d'un monstre ou d'un inconscient

Alfred Chuard, le jeune criminel de Montet, a été jugé hier mardi par la Cour d'assises fribourgeoise. Chuard est né le 8 janvier 1918.

Voici les faits: le 7 mai 1935, le feu se déclarait à la scierie de Montet, propriété de M. Oscar Chuard. Tout fut détruit. Les causes du sinistre restèrent inconnues.

Le 8 décembre 1935, un drame terrible s'est déroulé dans le paisible village de Montet. Pendant une courte absence de Mme Chuard, son fils saupoudra avec de l'arsenic le rôti de lapin qu'elle préparait pour le dîner. On s'aperçut bien de cette poudre blanche, mais on crut que c'était de la farine. 13 personnes, avec les domestiques, prirent part au dîner; seul Alfred, se sentant souffrant (!) n'y participa pas. Au début de l'après-midi, tous le monde manifesta les premiers symptômes d'un empoisonnement. Des soins pressés furent prodigués. Une première analyse fit constater qu'une dose massive d'arsenic avait été mélangée à la viande et au café. Les 13 personnes étaient alitées, souffrant d'atroces douleurs, et le père succomba.

Alfred Chuard fut arrêté le 10 décembre; il nia tout d'abord, accusant son père avec un cynisme révoltant, puis il finit par avouer.

L'empoisonneur est condamné au maximum

La Cour d'assises a rendu le verdict suivant:

Alfred Chuard, jugé capable de discernement, est reconnu coupable d'empoisonnement et de tentative d'empoisonnement, d'incendie, de faux et d'usage de faux, est condamné à 15 ans de prison (peine maximum puisqu'il s'agit d'un mineur), sans déduction de préventive. Chuard est en outre déclaré indigne pour 30 ans — suppression des droits civiques — et aux frais de la cause.

Partout des augmentations d'impôts

A LUCERNE: Le budget et le taux d'impôt de 1936 ont été adoptés par les électeurs de la ville.

Dernières nouvelles

La mort du roi d'Egypte

Le roi Fouad est décédé mardi au début de l'après-midi. Le roi avait repris assez de forces dans la matinée pour recevoir ses fonctionnaires et leur donner des instructions. Il avait reçu le matin le président du conseil qu'il voulait nommer lieutenant général du royaume. C'est vers 13 h. 30, alors que son état paraissait stationnaire, que le roi fut foudroyé par une syncope.

La carrière du roi

Né le 26 mars 1868, le roi Fouad était le fils cadet du khédive Ismail qui avait été déposé en 1879 par les grandes puissances. A l'âge de 10 ans il avait été envoyé à Genève afin d'y poursuivre ses études, puis à l'école militaire de Turin. Le roi Fouad, sitôt entré en Egypte fut nommé aide de camp du khédive Abbas-Hilmi. Au début de la guerre de 1914, lorsque l'Egypte devint protectorat britannique, le khédive Abbas-Hilmi fut déposé et Hussein Kamil fut nommé sultan sous la tutelle de la Grande-Bretagne. A sa mort en 1917, ce dernier fut remplacé par le prince Fouad.

De 1918 à 1922, l'Egypte fut le centre d'un vif différend entre les nationalistes britanniques et égyptiens. En février 1922, après la déclaration de l'indépendance de l'Egypte, le sultan fut proclamé roi Fouad d'Egypte. Linguiste distingué, le roi parlait couramment le français, l'anglais et le turc.

Succès communistes en France

En 1932, il y avait eu au premier tour 258 députés élus; dimanche, il n'y en a eu que 179 sur 618 sièges à pourvoir. Si l'on s'en tenait au nom-

Les socialistes seuls s'opposaient au budget qui prévoit une réduction des salaires de 5,3 à 10,1 %. Le budget a été voté par 2552 voix contre 2471. L'augmentation de l'impôt, recommandée par les trois parties, a été approuvée par 2916 voix contre 2115.

A ZURICH: Dans la votation cantonale de dimanche les six projets soumis au peuple ont été adoptés, à savoir: la loi complétant la loi sur les impôts indirects; la loi d'impôt sur les successions et donations; la loi sur l'imposition des célibataires; la loi réduisant les pensions et retraites légales des pasteurs, instituteurs et gendarmes; la loi sur l'impôt de crise; et la loi complétant la loi d'impôt (amnistie fiscale).

A APPENZEL: La landsgemeinde d'Appenzell R.-Int. a réélu les membres du Conseil d'Etat et du tribunal cantonal. Le prélèvement d'un impôt extraordinaire de 1 pour mille sur la fortune, en faveur de l'assistance, a été voté.

M. Gustave Doret à l'honneur

M. Gustave Doret a été élu correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de Paris, à la section de composition musicale, en remplacement de M. Tornoo-Lauffer, Américain, décédé.

Les Sports

Vernayaz. — Fête cantonale des gymnastes nationaux. 24 mai 1936. — Organisée par la Sté fédérale de gymnastique, section de Vernayaz, cette belle manifestation sportive tiendra ses assises le 24 mai prochain

bre des élections acquises, la situation serait à l'avantage des modérés; si l'on regarde de plus près les chiffres des suffrages, on constate que l'extrême-gauche a gagné du terrain, et que le jeu des désistements en faveur du candidat le plus favorisé entre associés du Front populaire devrait rendre cette avance concrète au second tour de scrutin, le 3 mai, en donnant aux partis de gauche la majorité dans la nouvelle Chambre.

En supposant que le Front populaire joue, un nombre considérables de radicaux ne pourront être élus qu'avec le concours des voix communistes et socialistes, indépendamment des cas où le candidat communiste venant en tête emportera le siège; le sénateur Marcel Cachin estime à 30 ou 35 les effectifs du groupe communiste dans la nouvelle Chambre contre une dizaine dans celle de 1932.

Vers l'occupation d'Addis-Abeba

Les journaux italiens annoncent que les troupes italiennes sont aux portes de la capitale éthiopienne. L'état-major au complet, suivant les colonnes italiennes, prendra possession d'Addis-Abeba au nom de l'Italie.

Les nouvelles d'Addis-Abeba disent que de grands draps blancs ont été étendus sur les toits en signe de soumission. Des avions italiens ont survolé longuement la ville, lançant des tracts annonçant l'arrivée des Italiens et invitant la population au calme. Deux de ces tracts signés du maréchal Badoglio recommandent à la population de ne pas provoquer le désordre, de ne pas détruire les routes et de ne pas s'opposer à l'avance italienne. Si la population suit ces recommandations, la vie des habitants et leurs biens seront respectés.

dans cette localité: Sport complet par excellence, de par la diversité des épreuves imposées — courses, sauts lancer de pierres et lutte — les jeux aux nationaux exigent de la part des athlètes un entraînement intensif et persévérant.

Le comité d'organisation s'est mis au travail depuis quelque temps déjà et les gymnastes présents peuvent être assurés que les organisateurs ne feront pas mentir la solide réputation de générosité que s'est acquise notre localité, lors des fêtes antérieures et que la planche des prix sera tout particulièrement soignée.

Le Comité de presse.

Gymnastique

A l'instar de ce qui se fait ailleurs, l'Association cantonale valaisanne des gymnastes à l'artistique a mis sur pied un championnat de gymnastique aux engins pour lequel on a prévu un classement par groupes et un classement individuel. Les groupes sont constitués par trois gymnastes. Ceux-ci ont à exécuter un exercice au cheval arçons, à la barre fixe et aux barres parallèles. Il est procédé par éliminations.

Après le premier tour, la situation des groupes restant classés était la suivante: 1. Brigue I, 81,30 pts; 2. Chippis 80,15 pts; 3. Sierre I, 78,25 pts; 4. Brigue II, 76,10 pts; 5. Viège I, 73,30 pts.

Le second tour n'apporta point de changement au classement. Il élimina le groupe de Viège qui était le dernier en liste. Ensuite vint la troisième manche — disputée dans la coquette salle de gymnastique de Gampel — à l'issue de laquelle fut écartée l'équipe de Brigue II. Actuellement le classement se présente comme suit: 1. Brigue I, 246,30 pts; 2. Chippis I, 246,10 pts; 3. Sierre I, 240,85 pts.

Ces trois groupes restent qualifiés pour les finales qui se dérouleront au début du mois de mai, à Sion, et dont le programme comportera quatre exercices libres (cheval arçons, barre fixe, barres parallèles et anneaux) et deux obligatoires (cheval arçons et barre fixe). L'écart des points entre les trois équipes étant minime et le nombre des épreuves imposées pour le combat final ayant été doublé, il se pourrait fort bien que le classement actuel des groupes soit bouleversé. Le trio vainqueur recevra le challenge offert par M. S. Antonioli, président d'honneur des gymnastes à l'artistique valaisans.

Au point de vue individuel, l'addition des points des trois tours donne les résultats suivants: 1. Blatter Albert, Brigue 86,80 pts; 2. Gysin Traugott, Chippis, 86,10; 3. Anderegggen H., Sierre 82,70; 4. Clausen Oscar, Brigue 81,25; 5. Mengis Charles, Sierre 81,25; 6. Gay Sylvain, Chippis 80,50; 7. Kaempfen Aloys, Brigue 80,05; 8. Biaggi Antoine, Brigue 79,60; 9. Landry Jules, Chippis 79,50.

Ici également la dernière manche peut nous réserver des surprises. Inutile de dire que les gymnastes appelés à se présenter aux finales s'entraînent activement, afin de pouvoir livrer l'ultime combat dans les conditions les plus favorables. Il est certain que la lutte sera chaude. Puisse la palme revenir aux meilleurs!

Recrutement et préparation physique

Le Dépt militaire cantonal vient de publier le tableau des examens de recrutement de 1936. Dans la publication on a attiré l'attention des intéressés sur l'examen des aptitudes physiques auxquels ils auront à se soumettre. Il nous semble opportun de rappeler ici aux jeunes gens qui devront se présenter au recrutement que le moment est venu de songer sérieusement aux épreuves imposées. Il importe de s'entraîner avec ardeur et avec persévérance en vue de l'examen qu'il faudra subir.

D'autre part, il n'est certainement pas inutile de spécifier que, pour améliorer les résultats des diverses disciplines, les conscrits ont un très grand intérêt à adopter une tenue légère (cuissette, maillot, pantoufles de gym), leur permettant d'exécuter les exercices dans les meilleures conditions possibles.

De son côté, l'administration communale intéressée (lieu de recrutement) devrait se faire un devoir de

mettre à la disposition des experts et des recrues un emplacement et des installations répondant aux exigences techniques. Ce sont les trois facteurs qu'il importait de toucher ici, car ils sont de nature à influencer d'une manière sensible les résultats des examens des aptitudes physiques des recrues de notre canton. Et ces résultats ne sauraient nous laisser indifférents.

P. Morand.

Madame et Monsieur Benjamin DESFAYES-PHILIPPOZ et famille, à Leytron et Martigny; Monsieur et Madame Alfred PHILIPPOZ-CRETTE-NAND et famille, à Leytron; Rde Sœur Aloysia, Hôpital de Sion; Monsieur et Madame Martin PHILIPPOZ-BRIDY et famille, à Leytron; Madame et Monsieur Martin MICHELLOD-PHILIPPOZ et famille, à Leytron; Monsieur et Madame Lazare PHILIPPOZ-PHILIPPOZ et famille, à Leytron; Madame veuve Jean-Louis PHILIPPOZ-GAY et famille, à Leytron; Madame et Monsieur Constantin PHILIPPOZ et famille, à Leytron; Monsieur Maurice BRIDY-PHILIPPOZ, à Leytron; Madame veuve Séraphine PHILIPPOZ-BONVIN, à Leytron; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie PHILIPPOZ
née LAMBERT

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, arrière-grand'mère, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, pieusement décédée le 27 avril, à l'âge de 88 ans, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Leytron, le jeudi 30 avril, à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

La famille BALMA à Martigny, dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil, les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Monsieur et Madame Ulysse MUGNIER et famille, à Martigny-Bourg, remercient sincèrement toutes les personnes qui, de près et de loin, ont pris part à leur grand deuil.

Monsieur Louis REUSE, Monsieur Pierre MAG et famille, à Riddes, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

SCIATIQUE - RHUMATISME
guéris en dix jours

Vous pouvez vous guérir en faisant cuire un paquet de tisane Sidi, dans un litre d'eau, jusqu'à réduction de 3/4 litre, et boire un verre chaque soir. Ecrivez à l'Herboristerie St-Jean, L. Beck, Grand St-Jean, 29, Lausanne, qui vous enverra la cure complète pour 3 francs.

SUZE

UZE

ZE

E

Apéritif à la gentiane

POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

1. **PARCE QUE** la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche;
2. **PARCE QUE** les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés;
3. **PARCE QUE** les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée universelle;
4. **PARCE QUE** la Suze additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron désaltère;

SANS FATIGUER L'ESTOMAC

La Clinique de Mornex
à Lausanne

avise MM. les Docteurs et le public en général qu'elle vient d'installer un

Service complet de Rayons X

pour le radio-diagnostic, ainsi qu'un appareil TRANSPORTABLE pour **RADIOGRAPHIE A DOMICILE**

POUR VOUS CRÉER une situation dans

les carrières commerciales

un ou deux semestres peuvent suffire. Méthode éprouvée. Programmes individuels. Professeurs qualifiés.

BACCALAUREAT commercial.
Administration.
Douanes, C.F.F. P.T.T.

DIPLOME professionnel
garantissant un sérieux entraînement technique.

LANGUES MODERNES.

École LEMANIA
LAUSANNE

A LOUER

Grange, écurie
avec remise, et à vendre

Hâche-Paille
et char à échelles

Hoirie Adrien Rausis, Martigny-Bourg

Une visite s'impose...
au magasin de l'Imprimerie Montfort



Une Cigarette classique et de classe!

50 ans d'existence prospère et le fait d'avoir traversé sans défaveur tant de modes contradictoires, sont une référence pour une cigarette. Laurens, la cigarette orientale d'avant-guerre, est une cigarette classique... et de classe. Son nom parle pour elle!

CIGARETTE DE JUBILÉ

LAURENS

vert

20 Cig. 1Fr.

AVEZ-VOUS DÉJÀ ESSAYÉ LA FORD 7 CV. 1936?



Bon marché!
GNAGIS
 crues, queues, museaux, bajoues, oreilles de porc, 40 ct. le 1/2 kg.; excellentes **sauces de ménage** porc et bœuf, très avantageuses, fr. 1.10 le 1/2 kg.; **poitrine de mouton fraîche**, coupée en ragout, 90 ct. le 1/2 kg. *Service soigné contre remboursement, port en plus.*
 Se recommande :
Boucherie-Charcuterie SUTER, MONTREUX

Le onzième pour maman



C'est maintenant sur toutes les sortes de cafés USEGO en paquets rayés que 10 cornets vides donnent droit au 11^{ème} paquet gratuit

Collectionnez les cornets rayés de tous les cafés Uségo, cela en vaut la peine.



Une foire commerciale SANS PRÉCÉDENT dans la région :
Braderie Montreusienne
 Samedi 2 mai, de 10 h. à 20 h. 30. Dimanche 3 mai, de 11 h. à 19 h.
 Plus de 100 comptoirs de vente sur les trottoirs. Spécialités soignées à prix modestes dans les restaurants et tea-rooms affichant les banderoles spéciales du bradage. **De tout à bon marché. Billets spéciaux à prix réduits.** Inscriptions et renseignements dans les gares

Occasions A VENDRE
 1 lit noyer
 1 lit d'enfant
 1 charrette
 1 vélo dame
 1 vélo homme
 Ecrire sous OF 6648 M à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

A vendre d'occasion Arroseuse
 pour routes, à un cheval, en parfait état. Conditions avantageuses. S'adresser sous P 2331 S Publicitas, Sion.

A vendre au plus offrant le Chalet Rapaz à Ravoire
 Louis Rapaz, Rest. Gare, Bex. Tél. 50.95

Meubles d'occasion
 Quantité de lits Ls XV noyer et autres modèles complets à 1 et 2 places. Lits ordinaires. Lavabos simples et lavabos avec glaces; armoires avec et sans glaces. Bureaux divers. Tables. Chaises. Desserts. Dressoirs. Tables à rallonges. Machines à coudre. Tables de nuit. Plusieurs tables sapin. Fauteuils. Chaises rembourrées. Tables à écrire. Mobiliers de salons. Piano. Chambres à coucher en noyer et en chêne avec grands lits. Salles à manger complètes modernes et non modernes, etc., etc. Lits jumeaux Ls XV en noyer complets. Tous genres d'autres meubles d'occasion. **TRES BAS PRIX.** S'adresser à

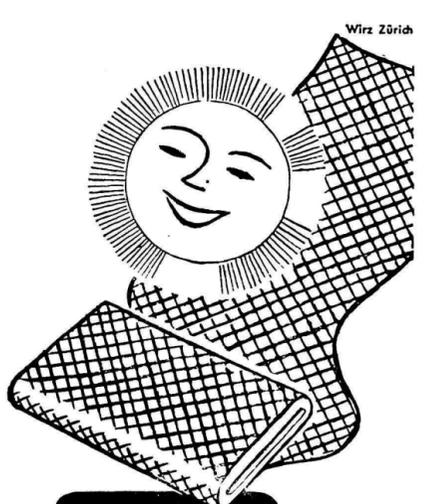
N. ALBINI
 No 18, Av. des Alpes à MONTREUX (à côté de l'Hôtel de l'Europe)
 Téléphone 62.202. On peut visiter et traiter aussi le dimanche sur rendez-vous

A LOUER un grand Appartement
 5 chambres, tout confort, et 2 petits APPARTEMENTS avec confort. Entrée à convenir. S'adresser sous 6650 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Apiculteurs!
 DEMANDEZ notre catalogue illustré franco. Vous y trouverez tout ce qui peut vous être utile

APICULTURE
 Chill - Monthey - Tél. 60.54

GAY & GAY
 à Lausanne, autorisé par l'Etat, sera à Martigny-Ville tous les lundis, à la Pharmacie Lovey, et à St-Maurice les vendredis à la Droguerie Agaunaise

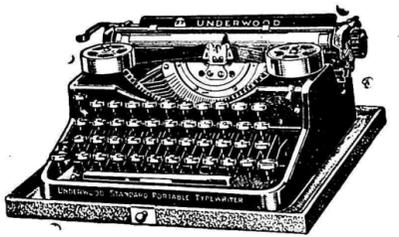


Garuco
 le tissu suisse sanforisé (irrétrécissable) garanti grand teint au lavage et à la lumière
 larg. 95 cm par m Fr. 1.⁰⁰

EN VENTE AU MAGASIN
Ed. Simonetta
 Martigny-Bourg

Fête de Tir DU HAUT-VALAIS, à Brigue
 16-17-22-23 et 24 mai 1936, avec concours de groupes et sections, ainsi qu'avec un match des unités des troupes du Haut-Valais. 10 cibles. Dotation fr. 8000.— Demandez les plans de tir au secrétaire M. E. Krähenbühl, Brigue. Le Comité de Tir.

UNDERWOOD PORTABLE-JUNIOR
 Prix sans égal



Petit-Chêne, 26 (1er étage) face rue du Midi
LAUSANNE



Nos Complots 1936
 sont dignes d'être portés par l'homme élégant

Costumes de ville
 belles draperies pure laine, façon dernier cri 98.— 79.—
59.—

Costumes SPORTS
 belles draperies anglaises, pure laine, coupe moderne 85.— 75.—
59.—

Rayon d'articles pour Messieurs
 Chaussettes — Gants — Chemises CRAVATES CHAPEAUX

SPINSET S.A. MARTIGNY

CAISSE D'ÉPARGNE
 DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU VALAIS
 Caisse Centrale : **SAXON**

La Banque ne fait aucun placement en dehors du canton

DÉPÔTS
 CARNETS D'ÉPARGNE (gar. de l'Etat) 3.50 %
 OBLIGATIONS 3 ans 4.— %
 OBLIGATIONS 5 ans 4.25 %

Prêts hypothécaires aux meilleures conditions

Caisse-corrépondantes à : Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Voillèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Hôtel de la Paix - SION
 Dimanche 3 mai, à 21 h.
Grand CONCERT
 donné par l'HARMONIE MUNICIPALE de Sion, avec le concours de Mlle Ida Périn, pianiste, et M. Fernand Pollain, violoncelliste. Prix d'entrée : Fr. 2.—

MARC CHAPPOT Ébénisterie-Menuiserie
MAURICE RAPPAZ MARTIGNY-VILLE
 Charron ST-MAURICE
 représentants des POMPES FUNÈRES ARNOLD - MORGES
 Cercueils simples et de Luxe. Couronnes - Maison valaisanne Transports internationaux

Sciage sec
 A vendre rendu sur wagon CFF AIGLE, env. 100 m3 de sciage sec en épaisseur de 27 mm., 30 et 42 mm., qual. bois fin tout épicéa, la moitié en bois de menuiserie, livrable de suite.
Prix : Fr. 55.— le m3
 Pour renseignement s'adresser à M. Durgniat, Hôtel du Col des Mosses, tél. No 7792

Vente aux enchères à Sion IMMEUBLES DE RAPPORT

La Commission de liquidation de la maison R. Gilliard & Cie, à Sion, exposera en vente publique aux enchères qui seront tenues à la grande salle du Café Industriel, à Sion, le samedi 9 mai prochain, à 16 heures, les immeubles suivants :

- a) Bâtiment locatif comprenant deux appartements, grands locaux au rez-de-chaussée, caves meublées et bouteiller pour commerce de vins;
- b) petit bâtiment attenant comprenant 1 appartement, locaux au rez-de-chaussée et cave;
- c) jardin et place à bâtir, surface env. 2000 m. le tout dans une excellente situation commerciale en ville de Sion, en bordure de deux routes.

2. Un grand dépôt au lieu dit « Plata », Sion, en bordure de la route cantonale, surface 486 m2, pouvant convenir pour tous genres de commerces.

Pour visiter, s'adresser à M. Louis BRUTTIN, à Sion. Pour renseignements, s'adresser à M. Maurice GROSS, avocat à Martigny, ou à M. Louis BRUTTIN, à Sion.

Routes en béton
 adhérentes par tous les temps !

N'oubliez pas que chacune de nos annonces peut vous rendre service !